

DEPARTEMENT DE L'AUBE

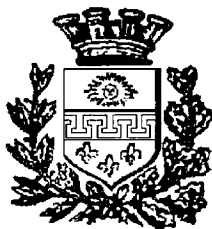
VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



8 juillet 2026
2026-149

Date de la convocation
02.07.2026
Date de publication
02.07.2026
Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 27

Certifié exécutoire
Nogent-sur-Seine,
le

Le Maire

Le huit juillet deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le deux juillet deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Antonio CORREIA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marie-Claude GUELIN donne pouvoir à Alain DAMASSE, Dominique COUTURIER donne pouvoir à Marie RIVIERE, Christophe DESBOYAUX donne pouvoir à Emmanuelle STEIB, Jérôme CESVET donne pouvoir à Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT donne pouvoir à Christian ROBERT.

Absente excusée : Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON.

Absente : Nathalie THIEBAULT.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Monsieur Dominique NOBLET a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**MISE À JOUR DE LA NUMÉROTATION DES LOTS
DU LOTISSEMENT "LE PLANTIS"**

Par délibération n°2020-13 du 27 janvier 2020, le conseil municipal a approuvé le principe de la cession des lots du lotissement situé au lieudit « Le Plantis » et a fixé le prix de vente des terrains à 66,25 € HT/m², hors taxes par mètre carré, TVA en sus à la charge de l'acquéreur au taux en vigueur au moment de l'acquisition.

Depuis cette délibération, les plans des lots du lotissement ont évolué, de même que leurs superficies. Il convient donc d'actualiser les informations nécessaires à la commercialisation des terrains au regard du plan actuellement en vigueur.

Ces évolutions ont été autorisées dans le cadre des autorisations d'urbanisme délivrées sur ce lotissement, à savoir le permis d'aménager PA 010 268 20D0001 du 19 mars 2021, le permis d'aménager modificatif PA 010 268 20D0001 M01 du 13 février 2023 et le permis d'aménager modificatif PA 010 268 20D0001 M02 du 17 avril 2025.

Le plan actuellement en vigueur fait désormais apparaître 30 lots, numérotés de 1 à 30. Le tableau ci-dessous récapitule les lots en vigueur et leur superficie respective :

Lot	Superficie	Lot	Superficie	Lot	Superficie
Lot n°1	511 m ²	Lot n°11	508 m ²	Lot n°21	663 m ²
Lot n°2	510 m ²	Lot n°12	507 m ²	Lot n°22	696 m ²
Lot n°3	714 m ²	Lot n°13	509 m ²	Lot n°23	687 m ²
Lot n°4	667 m ²	Lot n°14	638 m ²	Lot n°24	739 m ²
Lot n°5	585 m ²	Lot n°15	644 m ²	Lot n°25	733 m ²
Lot n°6	584 m ²	Lot n°16	644 m ²	Lot n°26	745 m ²
Lot n°7	687 m ²	Lot n°17	654 m ²	Lot n°27	710 m ²
Lot n°8	545 m ²	Lot n°18	645 m ²	Lot n°28	528 m ²
Lot n°9	545 m ²	Lot n°19	677 m ²	Lot n°29	589 m ²
Lot n°10	521 m ²	Lot n°20	659 m ²	Lot n°30	683 m ²

La superficie totale des lots à commercialiser s'établit à 18 727 m².

Afin de procéder à la vente des parcelles auprès des acquéreurs potentiels, il convient de confirmer le prix de vente précédemment retenu, tenant compte à la fois des coûts d'aménagement et de l'évolution du marché local.

Le prix de vente de ces parcelles pourrait être fixé à 66,25 € HT/m² (soixante-six euros et vingt-cinq centimes hors taxes par mètre carré), TVA en sus à la charge de l'acquéreur au taux de TVA en vigueur au moment de l'acquisition.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°2020-13 du Conseil municipal du 27 janvier 2020 relative à la fixation du coût de commercialisation du lotissement « Le Plantis » ;

Vu le permis d'aménager PA 010 268 20D0001 délivré le 19 mars 2021 ;

Vu le permis d'aménager modificatif PA 010 268 20D0001 M01 délivré le 13 février 2023 ;

Vu le permis d'aménager modificatif PA 010 268 20D0001 M02 délivré le 17 avril 2025 ;

Vu le plan actuellement en vigueur du lotissement « Le Plantis » ;

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 17 juin 2026 ;

Considérant que les plans des lots du lotissement « Le Plantis » et leurs superficies ont évolué depuis la délibération n°2020-13 du Conseil municipal du 27 janvier 2020 ;

Considérant que le plan actuellement en vigueur identifie 30 lots numérotés de 1 à 30, pour une superficie totale de 18 727 m² ;

Considérant qu'il convient d'actualiser les informations relatives aux lots à commercialiser et de fixer les conditions de leur cession ;

Madame Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON quitte momentanément la séance et ne prend pas part.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la mise à jour du tableau des lots en vigueur du lotissement « Le Plantis », tel que présenté ci-dessus ;
- fixe le prix de vente des terrains à 66,25 € HT/m² (soixante-six euros vingt-cinq centimes hors taxes par mètre carré), TVA en sus à la charge de l'acquéreur au taux en vigueur au moment de l'acquisition ;
- dit que la présente délibération se substitue, pour les lots actuellement en vigueur et restant à commercialiser, à la délibération n°2020-13 du Conseil municipal du 27 janvier 2020 ;
- désigne l'Office Notarial de Nogent-sur-Seine pour procéder à la rédaction des actes ;
- autorise Madame le Maire, ou l'Adjoint s'y substituant, à signer les actes notariés ainsi que tout document utile ou nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le dossier du lotissement et le plan en vigueur sont tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,



Le Maire,

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,

Dominique NOBLET